

RÉGLEMENTATION HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

PRODUITS TEXTILES

DOMAINE COUVERT

On entend par produits textiles tous les produits qui, à l'état brut, semi-ouvrés, ouverts, semi-manufacturés, manufacturés, semi-confectionnés ou confectionnés, sont exclusivement composés de fibres textiles, quel que soit le procédé de mélange ou d'assemblage mis en œuvre.

On entend par fibre textile :

- a) Un élément caractérisé par sa flexibilité, sa finesse, sa grande longueur par rapport à sa dimension transversale maximale, qui le rendent apte à des applications textiles ;
- b) La bande souple ou le tube ne dépassant pas 5 mm de largeur apparente, y compris la bande coupée de bandes plus larges ou de feuilles fabriquées à partir des matières servant à la fabrication des fibres autres que naturelles.

Relèvent également de cette réglementation :

- a) Les produits qui comprennent au moins 80 p. 100 de leur poids en fibres textiles ;
- b) Les recouvrements, dont les parties textiles représentent au moins 80 p. 100 de leur poids, de meubles, de parapluies, de parasols et, sous la même condition, les parties textiles des revêtements de sol à plusieurs couches, des matelas et des articles de camping ainsi que les doublures chaudes des articles chaussants et de ganterie ;
- c) Les textiles incorporés à d'autres produits dont ils font partie intégrante en cas de spécification de leur composition.

RÉGLEMENTATION

- [Règlement \(UE\) N° 1007/2011](#) relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants des produits textiles au regard de leur composition en fibres

CONTACTS

➤ ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE

- Union des Industries Textiles (UIT)
37/39 rue de Neuilly – 92110 CLICHY (France)
Tél. 01-47-56-31-00 – <http://www.textile.fr/>